

# Les ministres germanophones interdits d'élections locales

POUVOIRS LOCAUX Eupen marque sa différence par rapport à Namur en vue du scrutin de 2018 où le vote électronique restera en vigueur

La Communauté germanophone semble bien décidée à couper le cordon ombilical qui la reliait à la Wallonie en matière de pouvoirs locaux. Elle dispose depuis 2005 de la tutelle sur les neuf communes qui la composent. Mais en matière électorale, elle épousait jusqu'à présent l'essentiel des pratiques wallonnes. Le gouvernement d'Eupen vient d'adopter en première lecture un projet de décret qui montre une volonté claire d'émancipation sur trois points essentiels. Le texte s'appliquera aux communales de 2018.

**Le mode de scrutin.** La Wallonie a fait le choix de revenir au vote papier. « *Nous allons dans le sens de l'histoire, c'est plus démocratique et moins cher* », souligne Paul Furlan (PS), le ministre des Pouvoirs locaux. Les germanophones ont un avis diamétralement opposé : en 2018, le scrutin électronique sera d'application, comme à Bruxelles et en Flandre. « *Nous l'utilisons depuis 25*

*ans, y renoncer serait considéré comme un retour en arrière* », a fait savoir le ministre-président Oliver Paasch (ProDG). Au cabinet de la ministre Isabelle Weykmans (PFF), on précise qu'« *un nouveau système sera d'application* » : la machine produira une trace papier qui sera scannée avant d'être déposée dans une urne classique, de quoi permettre un double comptage, le cas échéant. Le matériel pourrait être loué.

Un problème se pose : la Wallonie est en charge de l'organisation des élections provinciales sur tout le territoire, communes germanophones comprises. Les deux scrutins ont lieu le même jour. A Eupen ou Saint-Vith, le vote pourrait donc être électronique pour les communales et traditionnel pour les provinciales. Oliver Paasch espère aboutir à un accord avec Namur. « *Le problème de cohérence est évident*, déplore Paul Furlan. *D'éventuelles négociations doivent être décidées au niveau des gouvernements.*

*A titre personnel, je regrette cette tentative de coup de force. Le problème*

*aurait pu être soulevé plus tôt.* »

**Les ministres exclus.** Le décret germanophone pourrait aussi faire parler en Wallonie pour une disposition étonnante : les ministres ne pourront pas se porter candidats lors des élections communales. Songeons un instant ce que donnerait une telle mesure à Charleroi (Magnette absent des listes), Namur (Prévot), Tournai (Demotte), et on en passe... « *Puisqu'ils ne seront pas candidats, ils ne pourront pas cumuler leur portefeuille ministériel, qui mérite un temps plein, et un mandat local* », dit-on au cabinet Weykmans. C'est tuer le cumul dans l'œuf, en somme.

**Le bourgmestre désigné par le conseil communal.** Comme partout en Wallonie, les bourgmestres germanophones actuellement en fonction doivent leur siège à leur popularité auprès des électeurs : devient d'office maire le candidat qui a réussi le meilleur résultat personnel sur la liste la mieux représentée au sein de la majorité. Objectif : renforcer le choix des habitants.

En 2018, les germanophones feront en quelque sorte marche arrière. Comme à Bruxelles, la désignation du bourgmestre sera une décision politique prise au sein de la majorité. Souvent, le poste reviendra à une tête de liste ou à un candidat déclaré, mais rien n'interdira l'émergence d'une personnalité plus discrète, fruit d'un consensus ou d'un marchandage, ce qui est devenu impossible en Wallonie. « *Cela nous semble finalement plus juste parce que la procédure actuelle n'est pas à l'abri d'effets pervers potentiels, notamment le choix par l'électeur de personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas devenir bourgmestre* », dit-on à Eupen.

A plus long terme, la Communauté germanophone envisage l'élection directe du bourgmestre : « *Les élections seraient doubles, le conseil communal et le bourgmestre. Mais cela demande une réflexion en profondeur* », dit Isabelle Weykmans. ■

ERIC DEFFET